

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 20 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars 2025, à dix heures et dix minutes, en application des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2121-17, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne, dûment convoqué par son Président le 13 mars 2025, s'est réuni suite, au défaut de quorum constaté lors de la réunion du 13 mars 2025, à l'Hôtel du Département sis à Créteil sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL.

En présence des membres suivants :

ASLANGUL Charles	DAUVERGNE Gilles	LERICQ Sophie
DOUSSET Didier	FAURE Dominique	PATOUX Sabine
DUBUS Philippe	FAURE SOULET Jean-Paul	TAUPIN Laurent
DUCELLIER Nicolas	HANNI Vanessa	THOREAU Yves
		TIMERA Hawa

Les membres suivants, excusés, ayant donné pouvoir :

Madame / Monsieur

Représentés par Madame/Monsieur

AUBERT Daniel	DUBUS Philippe
BEDU Vincent (1)	THOREAU Yves
BOUDIN Julien	TAUPIN Julien
CAMBRESY Rodolphe	ASLANGUL Charles
CHAZOTTES Jean-François	TIMERA Hawa
DUVAUDIER Michel	PATOUX Sabine
FEMEL Yvan	HANNI Vanessa
PANETTA Tonino	DOUSSET Didier
SEGURA Pierre	DAUVERGNE Gilles

(1) Représente la ville de Santeny et GPSEA

Lesquels membres présents, forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en conformité avec l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le président ayant ouvert la séance, Madame Sabine PATOUX a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Ont également assisté à la séance :

- ✓ Madame Claire LE GALL, Directrice – SAF94
- ✓ Madame Audrey ZEBO, Responsable administrative et financière - SAF94
- ✓ Madame Béatrice CHOVIÑO, Assistante administrative – SAF94
- ✓ Madame Magali CHAUVET, Chargée de projets fonciers – Département du Val-de-Marne
- ✓ Monsieur Sébastien DUBOIS, Inspecteur des Finances publiques – Paierie Départementale
- ✓ Monsieur Pierre TIFAGNE, Directeur du Pôle Développement Urbain et Aménagement Durable - Ville d'Arcueil

Objet : Délibération n° 2025-7 C Transformation des immobilisations en stock au 01/01/2025, complément

Nombre de conseillers en exercice	: 42	Blancs et nuls	: 0
Présents à la séance	: 13	Ont voté pour	: 23
Représentés	: 10	Ont voté contre	: 0
Votants	: 23	Abstention	: 0
Déports	: 0		

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

**SYNDICAT MIXTE D'ACTION FONCIERE
DU DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE
(SAF 94)**

DELIBERATION n° 2025-7 C
Séance n° 2 du 20 mars 2025

Objet : Transformation des immobilisations en stock au 01/01/2025, complément

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SAF94,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2022-10 C du 6 juillet 2022 portant adoption de la nomenclature budgétaire M57 à compter du 1er janvier 2023,

Vu la délibération n° 2023-4 C du 8 mars 2023 portant adoption du règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération n° 2025-5 C portant transformation des immobilisations en stock au 01/01/2025

Vu le rapport n° 2025-7 C présenté à l'appui de la présente délibération,

Considérant qu'il convient de compléter l'ordonnancement de cette démarche,

Le Comité Syndical, après avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1er : Les opérations d'ordre budgétaire pour la transformation des immobilisations en stocks prennent la forme suivante :

- DF - Chapitre 042 – article 675 : mandat pour la valeur totale des immobilisations à transformer
- RI - Chapitre 040 - article 2111 : titre pour la valeur des terrains nus immobilisés
- RI - Chapitre 040 - article 2115 : titre pour la valeur des terrains bâtis immobilisés

- RF - Chapitre 042 – article 71355 : titre pour la valeur totale des immobilisations à transformer
- DI - Chapitre 040 – article 3555 : mandat pour la valeur totale des immobilisations.

Article 2 : Les crédits nécessaires seront inclus au budget de l'exercice.

Le Président
Charles ASLANGUL

